

GRILLE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Arrosage automatique

Qualification QualiPaysage « Confirmée »

Objet de la grille

Cette grille est proposée par QualiPaysage afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'analyse des candidatures lorsque l'opérateur économique ne dispose pas de la qualification QualiPaysage mais produit des éléments qu'il estime équivalents.

Elle constitue une aide méthodologique destinée à faciliter une analyse objective, argumentée et traçable des capacités techniques du candidat.

Important. Cette grille ne vaut pas reconnaissance d'équivalence par QualiPaysage. L'appréciation des garanties présentées relève de la seule responsabilité de l'acheteur.

Périmètre de la qualification

La qualification concerne les entreprises assurant la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et matériels nécessaires à l'installation et à la maintenance de réseaux d'arrosage automatique à commande manuelle ou programmée.

Elle concerne la création d'installations complètes d'arrosage automatique à commande manuelle ou programmée.

Les travaux doivent être réalisés dans le respect des fascicules 35 et 71, des Règles Professionnelles PC.6-R0, PC.7-R0 et PE.4-R0, ainsi que des normes en vigueur.

Les travaux doivent être réalisés avec le propre personnel formé et habilité de l'entreprise. Le matériel utilisé peut appartenir à l'entreprise ou être loué.

Les travaux présentés doivent comporter les différentes activités nécessaires à l'exécution complète de l'ouvrage, réparties sur l'ensemble des attestations.

Les aménagements présentés doivent porter sur au moins quatre des domaines de compétence suivants, identifiables sur au moins deux attestations :

- les terrassements de tranchées et leur remblaiement confiés à du personnel habilité ;

Informations générales

Acheteur

Consultation

Entreprise analysée

Qualification QualiPaysage visée **Confirmée, Arrosage automatique**

Date de l'analyse

Analyste

- les poses de conduites et tout branchement hydraulique ;
- les travaux électriques confiés à du personnel habilité interne ou externe à l'entreprise ;
- les réglages de l'installation ;
- la remise en état du terrain après travaux ;
- la rédaction d'un DOE comprenant un plan-masse et un manuel d'entretien et/ou d'utilisation.

Principe général

L'analyse d'une demande d'équivalence ne consiste pas à vérifier si le candidat produit exactement les mêmes documents que ceux exigés dans le cadre de l'instruction d'une qualification QualiPaysage.

Elle consiste à apprécier si les pièces et informations présentées permettent de démontrer un niveau de garanties comparable, notamment en matière :

- d'expérience dans la création d'installations complètes d'arrosage automatique à commande manuelle ou programmée ;
- de réalisation des travaux avec le propre personnel formé et habilité de l'entreprise ;

- de capacité à assurer les différentes activités nécessaires à l'exécution complète de l'ouvrage;
- de diversité des domaines de compétence maîtrisés;
- de nombre, de montant cumulé et de récence des références présentées;
- de compétences, de diplômes et d'expérience professionnelle de l'encadrement;
- d'encadrement des équipes opérationnelles;
- de détention d'une AIPR Encadrant;
- d'aptitude et d'autorisation à conduire les engins concernés;
- d'habilitation aux travaux électriques ou, lorsque le référentiel le permet, de recours à la sous-traitance ou de mise en œuvre de matériels dispensant de cette exigence;
- de mise à disposition d'un matériel spécifique adapté;
- de couverture par une assurance de responsabilité décennale pour les travaux associés à l'arrosage automatique;
- de maîtrise des fascicules 35 et 71, des Règles Professionnelles PC.6-R0, PC.7-R0 et PE.4-R0 et des normes applicables.

L'acheteur motive son appréciation au regard des éléments effectivement produits par le candidat.

Points d'attention préalables

- Les travaux présentés comme références doivent avoir été réalisés avec le propre personnel formé et habilité de l'entreprise. Le matériel utilisé peut appartenir à l'entreprise ou être loué.
- Les références doivent, dans leur ensemble, couvrir les différentes activités nécessaires à l'exécution complète de l'ouvrage.
- Elles doivent démontrer une activité diversifiée dans au moins quatre des domaines de compétence prévus par le référentiel, cette diversité devant être identifiable sur au moins deux attestations.
- Le montant total des attestations doit atteindre 50 000 € HT sur quatre attestations ou 75 000 € HT sur de plus nombreuses attestations, dans la limite de douze attestations. Toutes les attestations doivent concerner des travaux réalisés depuis moins de quatre ans.
- Le dossier doit comprendre le curriculum vitae d'au moins un cadre ou assimilé cadre, agent de maîtrise a minima, en plus du chef d'entreprise, faisant clairement apparaître les années d'expérience dans la profession ainsi que les diplômes obtenus, accompagnés des justificatifs nécessaires.
- Une attention particulière doit également être portée aux exigences relatives :

Analyse des garanties présentées

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
1	Nature de l'activité L'entreprise assure la fourniture et la mise en œuvre des matériaux et matériels nécessaires à l'installation et à la maintenance de réseaux d'arrosage automatique à commande manuelle ou programmée.	Extrait Kbis; présentation de l'entreprise; mémoire technique; références de travaux; liste des activités exercées.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
2	Type d'installations L'entreprise réalise la création d'installations complètes d'arrosage automatique à commande manuelle ou programmée.	Mémoire technique; attestations de travaux; certificats de capacité; DOE; descriptifs de chantiers.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
3	Fascicules 35 et 71 Les travaux sont réalisés dans le respect des fascicules 35 et 71.	Mémoire technique; procédures internes; CCTP; DOE; documents de formation ou de veille technique.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
4	Règles Professionnelles Les travaux sont réalisés dans le respect des Règles Professionnelles PC.6-R0, PC.7-R0 et PE.4-R0.	Mémoire technique; procédures ou modes opératoires; documents de formation; références de chantier.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
5	Normes en vigueur Les travaux d'arrosage automatique sont réalisés dans le respect des normes en vigueur.	Mémoire technique; procédures internes; documents de veille réglementaire et normative; justificatifs de formation.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
6	Personnel propre, formé et habilité Les travaux présentés sont réalisés avec le propre personnel formé et habilité de l'entreprise.	Registre unique du personnel; organigramme; contrats de travail; habilitations; attestations de formation; plannings d'affectation.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
7	Matériel utilisé Les travaux peuvent être réalisés avec du matériel appartenant à l'entreprise ou avec du matériel loué.	Inventaire du matériel; registre des immobilisations; factures d'achat; contrats ou factures de location.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
8	Exécution complète de l'ouvrage Les travaux présentés doivent comporter les différentes activités nécessaires à l'exécution complète de l'ouvrage, réparties sur l'ensemble des attestations.	Attestations détaillées; certificats de capacité; CCTP; DOE; descriptifs techniques des prestations réalisées.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
9	Diversification des compétences Les aménagements présentés portent obligatoirement sur au moins quatre domaines de compétence prévus par le référentiel.	Tableau récapitulatif des références; attestations détaillées; certificats de capacité; descriptifs des prestations.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
10	Répartition de la diversification La diversification dans au moins quatre domaines de compétence doit être identifiable sur au moins deux attestations.	Attestations détaillées; tableau de correspondance entre attestations et domaines de compétence.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
Domaine de compétence						
11	Terrassements Les références peuvent démontrer les terrassements de tranchées et leur remblaiement, confiés à du personnel habilité.	Attestations détaillées; fiches de chantier; habilitations du personnel; plans; DOE.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
12	Conduites et branchements hydrauliques Les références peuvent démontrer les poses de conduites et tout branchement hydraulique.	Attestations détaillées; plans; DOE; fiches techniques; photographies de chantier.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
13	Travaux électriques Les références peuvent démontrer les travaux électriques confiés à du personnel habilité interne ou externe à l'entreprise.	Attestations; habilitations électriques; factures de sous-traitance; DOE; schémas électriques.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
14	Réglages Les références peuvent démontrer les réglages de l'installation.	Rapports de mise en service; fiches de réglage; DOE; comptes rendus d'intervention.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
15	Remise en état Les références peuvent démontrer la remise en état du terrain après travaux.	Attestations; procès-verbaux de réception; photographies avant/après; comptes rendus de chantier.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
16	DOE et manuel Les références peuvent démontrer la rédaction d'un DOE comprenant un plan-masse ainsi qu'un manuel d'entretien et/ou d'utilisation.	DOE; plan-masse; plans de récolement; manuel d'entretien et/ou d'utilisation.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
17	Nombre minimal d'attestations Pour le seuil de référence sur quatre attestations, l'entreprise produit quatre attestations de travaux; au-delà, le nombre total est limité à douze attestations.	Attestations de travaux; certificats de capacité établis par les maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre; tableau récapitulatif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
18	Montant sur quatre attestations Lorsque quatre attestations sont produites, leur montant cumulé atteint au moins 50 000 € HT.	Attestations mentionnant le montant HT; marchés; bons de commande; DGD; factures détaillées.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
19	Montant sur de plus nombreuses attestations Lorsque plus de quatre attestations sont produites, leur montant cumulé atteint au moins 75 000 € HT, dans la limite de douze attestations.	Attestations mentionnant les montants HT; tableau récapitulatif; marchés; décomptes; factures détaillées.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
20	Ancienneté des attestations Toutes les attestations concernent des travaux réalisés depuis moins de quatre ans.	Attestations datées; procès-verbaux de réception; certificats de capacité; factures ou décomptes précisant les dates de réalisation.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
21	Cadre ou assimilé cadre Le dossier comprend le curriculum vitae d'au moins un cadre ou assimilé cadre, agent de maîtrise a minima, en plus du chef d'entreprise.	Curriculum vitae détaillé et nominatif; organigramme; fiche de poste; contrat de travail; classification conventionnelle.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
22	Contenu du curriculum vitae Le curriculum vitae du cadre ou assimilé fait clairement apparaître les années d'expérience dans la profession ainsi que les diplômes obtenus.	CV précisant fonctions, employeurs, périodes d'activité, responsabilités et diplômes obtenus.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
23	Justification des diplômes et de l'expérience Le candidat fournit les documents nécessaires permettant de justifier les diplômes et l'expérience professionnelle déclarés.	Copies des diplômes; certificats de travail; attestations d'employeurs; contrats de travail; fiches de poste.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
24	Présence de chefs d'équipe L'entreprise dispose de chefs d'équipe classés 05, 06 et/ou TAM 1 à 4 pour assurer l'encadrement des salariés opérationnels sur chantier.	Organigramme; registre du personnel; classifications conventionnelles; contrats ou fiches de poste.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
25	Ratio d'encadrement L'entreprise justifie d'un ratio d'un chef d'équipe par tranche de deux à six salariés maximum opérationnels sur chantier, chef d'équipe compris.	Tableau des effectifs par équipe; organigramme opérationnel; plannings de chantier; feuilles d'affectation.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
26	Effectif minimal de la tranche Chaque équipe encadrée comprend au minimum deux salariés opérationnels, chef d'équipe compris.	Composition nominative des équipes; plannings; feuilles de présence; fiches de chantier.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
27	Effectif maximal de la tranche Chaque chef d'équipe encadre au maximum six salariés opérationnels, chef d'équipe compris.	Tableau des effectifs; organigramme; plannings; fiches d'affectation par chantier.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
28	Prise en compte de la classification 05 La classification 05 ne peut être prise en compte comme fonction d'encadrement que dans les entreprises de moins de dix salariés.	Registre du personnel; état de l'effectif total; classification conventionnelle; fiche de poste.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
29	AIPR Encadrant Au moins un membre du personnel est titulaire de l'AIPR Encadrant – Autorisation d'intervention à proximité des réseaux.	AIPR Encadrant nominative; attestation de compétences; justificatif de réussite à l'examen; justificatif de présence dans les effectifs.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
30	CACES 1 Au moins un membre du personnel est titulaire du CACES 1.	CACES 1 nominatif; attestation de formation et de réussite; justificatif de validité; justificatif de présence dans les effectifs.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
31	Autorisation de conduite Le CACES 1 est associé à une autorisation de conduite délivrée par l'employeur au membre du personnel concerné.	Autorisation nominative de conduite signée par l'employeur; registre des autorisations.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Habilitation électrique						
32	règle générale Au moins un membre du personnel dispose d'une attestation de stage d'habilitation aux travaux électriques, minimum BR, délivrée par un organisme agréé.	Habilitation électrique BR ou supérieure; attestation de stage; justificatif de présence dans les effectifs.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
33	validité L'habilitation aux travaux électriques a une validité maximale de trois ans; un recyclage est exigé au-delà.	Attestation datée; justificatif de recyclage; registre des habilitations.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
34	Travaux électriques sous-traités À défaut d'habilitation électrique interne, le référentiel accepte les factures de sous-traitance des travaux électriques correspondant aux attestations présentées.	Factures de sous-traitance; contrats ou bons de commande; attestations de travaux correspondantes.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
35	Dérogation – programmeurs autonomes Par dérogation, lorsque l'entreprise présente des travaux réalisés avec des programmeurs autonomes à pile ou à transformateur extérieur, elle n'a pas à justifier d'une habilitation électrique.	Attestations de travaux; fiches techniques des programmeurs; DOE; descriptifs des installations démontrant l'usage de matériels concernés par la dérogation.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
36	Liste du matériel spécifique L'entreprise fournit une liste du matériel spécifique à son activité ou les justificatifs de location correspondants.	Inventaire du matériel; registre des immobilisations; factures d'achat; contrats ou factures de location.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
37	Mini-pelle et/ou trancheuse Le matériel spécifique comprend au minimum une mini-pelle et/ou une trancheuse, en propre ou en location.	Facture d'achat; registre des immobilisations; contrat ou facture de location de la mini-pelle et/ou de la trancheuse.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Responsabilité décennale						
38	contrat L'entreprise présente obligatoirement la copie du contrat d'assurance couvrant la responsabilité décennale concernant les travaux associés à l'arrosage automatique.	Copie du contrat d'assurance responsabilité décennale mentionnant les travaux associés à l'arrosage automatique.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
39	attestation en cours L'entreprise présente les attestations de l'année en cours pour la responsabilité décennale concernant les travaux associés à l'arrosage automatique.	Attestation d'assurance responsabilité décennale de l'année en cours mentionnant explicitement l'activité couverte.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	

Appréciation globale

Au regard des éléments analysés, les pièces produites permettent-elles d'apprécier des garanties techniques comparables à celles exigées dans le cadre de la qualification QualiPaysage « Confirmée » – Arrosage automatique ?

- ☐ Oui
- ☐ Partiellement (des compléments seraient nécessaires)
- ☐ Non

Observations complémentaires de l'acheteur

Traçabilité de l'analyse

Le présent document constitue une aide à la motivation de l'analyse des capacités techniques du candidat. Il peut être conservé dans le dossier de consultation afin de justifier l'appréciation portée sur les éléments produits en cas de demande d'explication ou de recours.

Rappel

La qualification QualiPaysage « Confirmée » repose sur l'examen simultané de plusieurs critères, notamment :

- les compétences techniques de l'entreprise ;
- la diversité des domaines d'intervention ;
- l'expérience récente sur des opérations comparables ;
- les montants de travaux réalisés ;
- les compétences du dirigeant et de l'encadrement ;
- les moyens humains et matériels mobilisés.

L'appréciation d'une équivalence ne peut donc résulter d'un seul critère isolé mais doit porter sur l'ensemble des garanties apportées par le candidat.